

Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant(s) dans les accueils de loisirs de l'AGGLO de Brive.

Voici la marche à suivre :

▮ **LES ACCUEILS DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)**

ALSH Larche et Saint Pantaléon de Larche : Les Enfants de la Couze

ALSH Juillac : Les Petits Loups

ALSH Jugeals Nazareth : Caussetôt

ALSH Saint Bonnet L'Enfantier: Couleurs Loisirs

Les enfants sont accueillis,

Les Mercredis : en ½ journée après-midi avec ou sans repas

Les vacances : en journée ou de ½ journée avec ou sans repas



L'inscription en Accueil de Loisirs doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour le dossier de l'enfant et de calculer vos tarifs en fonction de vos revenus.

LES DEMARCHES : INSCRIPTIONS, RESERVATIONS, PAIEMENT

Grâce à l'Espace famille, vous pouvez disposer d'un compte personnel sécurisé et effectuer l'essentiel de vos démarches administratives depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

COMMENT S'INSCRIRE ?

✓ **Première inscription :**

➤ **Vous devez obligatoirement :**

- Compléter le dossier d'inscription et ses annexes
- Fournir les **photocopies** des pièces justificatives dont la liste figure page suivante.

✓ **Réinscription :**

➤ **Vous devez obligatoirement :**

- Mettre à jour votre dossier d'inscription et ses annexes et actualiser vos pièces justificatives.

▮ **Vous pouvez :**

- Procéder à l'inscription ou réinscription en ligne sur l'**Espace famille** (les justificatifs devront être scannés et intégrés à votre coffre sur votre Espace Famille) ou - Télécharger le document papier sur le site agglodebrive.fr ou - Vous rendre au service concerné par votre inscription :

Service Enfance Jeunesse

Directement sur l'accueil de loisirs

La totalité du dossier peut être remplie et déposée sans vous déplacer, sur l'Espace Famille.

L'inscription en ALSH nécessite impérativement que vous vous présentiez dans l'accueil de loisirs de votre choix pour procéder à la validation de votre dossier.

TOUT DOSSIER FOURNI INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

RESERVATIONS EN ACCUEIL DE LOISIRS

Pour chaque période où vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) fréquente(nt) l'accueil de loisirs, vous devez compléter une demande de réservation.

▣ Vous pouvez :

- La remplir directement en ligne sur l'Espace famille
- Ou - Remettre l'imprimé de réservation à l'accueil de loisirs.

FACTURATION ET PAIEMENT

▣ Une facture mensuelle, regroupant toutes les activités de vos enfants vous sera adressée le mois suivant. Pour la régler, vous disposez de plusieurs possibilités :

- **Par prélèvement automatique** : vous devez joindre un RIB + mandat de prélèvement SEPA (Il sera effectué sur votre compte le mois suivant la réception de votre facture)
- **Par internet** : directement sur votre espace famille (site sécurisé, accessible 24h/24)
- **Auprès des différents services et structures concernés**
- **Par envoi postal** d'un chèque libellé à l'ordre de Régie Agglo Famille suivant la structure fréquentée par votre enfant.

RENSEIGNEMENTS OU PREMIER CONTACT :

Service Enfance-Jeunesse : 9 Passage des Doctrinaires - Tél : 05 55 18 81 27

ALSH Larche et Saint Pantaléon de Larche : 6, place du 8 mai 1945 – 19600 Larche 06.32.52.07.84

ALSH Juillac : Route de la piscine – 19350 Juillac 05.55.25.56.76

ALSH Jugeals Nazareth : Le Bourg – 19500 Jugeals-Nazareth 06.76.15.76.59

ALSH Saint Bonnet l'Enfantier : Route de la borde – 19410 Saint-Bonnet-L'Enfantier 05.55 98.16.74

JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION (OBLIGATOIREMENT EN PHOTOCOPIE)

- Livret de famille complet ou extrait de naissance avec filiation (uniquement pour la 1^{ère} inscription ou changement de situation),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, loyer),
- Copie des pages des vaccinations du carnet de santé,
- Numéro allocataire CAF de la Corrèze, ou attestation de quotient familial de la MSA de moins de 3 mois, ou avis d'imposition 2022 sur revenus 2021,
- Fiche sanitaire de liaison **,
- Attestation d'assurance 2023/2024 (responsabilité civile, périscolaire ou extra-scolaire),
- Jugement de divorce ou de séparation avec les modalités de garde (en cas de séparation)
- Prélèvement automatique (1^{ère} demande) : mandat SEPA ** et RIB.
- Reconnaissance MDPH

DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE A JOINDRE POUR UNE INSCRIPTION EN ACCUEILS DE LOISIRS

- Copie de l'attestation d'aisance aquatique (facultative)
** à télécharger ou à récupérer dans les différentes structures
-